

non—la Dominion Steel Company que nous appellerons la Nova Scotia Steel Company pour les besoins de ma déclaration, et qui possédait entre autres filiales une houillère appelée l'Acadia Coal Company. J'ai signalé l'autre jour à ce sujet que sa liquidation avait donné lieu à certaine discussion et j'ai pris la décision d'appeler l'attention du ministre là-dessus. Si cette compagnie se met à vendre des actions, c'est-à-dire, si l'Acadia et la Nova Scotia doivent fermer leurs portes après que la seconde aura fait l'acquisition de la première et que la compagnie à charte fédérale doit émettre du capital-actions ou des titres, ou garantir certains paiements, le temps semble venu pour nous de tirer les choses au clair; si nous rognons les subventions parce que les fonds sont utilisés à cette fin qui n'est pas celle à laquelle nous les affectons, les plaintes qui en résulteront devront être adressées à ceux qui sont responsables de cette décision et non pas à ce Parlement. Le Parlement subventionne ces entreprises mais dans un but autre que celui d'aider à la vente d'actions. Voilà ce que je tenais à signaler au ministre.

Si l'on projette ce que les journaux nous annoncent, il est de son devoir d'aller aux renseignements et d'empêcher que le projet ne se réalise à même les fonds affectés par les contribuables du Canada au transport de la houille depuis le Cap-Breton et les autres mines de la Nouvelle-Ecosse vers le centre du pays. Il a été fort difficile d'habituer la population des parties centrales du pays à s'approvisionner de charbon dans les Provinces maritimes. Les différents régimes, et je veux dire tous les partis, ont eu maille à partir pour inculquer cette manière de voir. Il est essentiel que l'on n'utilise pas cette grande entreprise du Cap-Breton pour lancer des émissions de capital-actions au moyen d'une partie des fortes sommes—je dis bien, des fortes sommes—que nous affectons au soulagement du chômage dans cette île. Ces fonds ne devraient pas servir à faire mousser les intérêts des commerçants de titres qui ont provoqué certaines débâcles dont nos tribunaux sont actuellement saisis. Je donne au ministre cet avertissement opportun de manière qu'il puisse prendre les mesures propres à protéger le Gouvernement et qu'il puisse ainsi prévenir un état de choses que j'estime très grave; il pourra, de cette façon, assurer à ces subventions onéreuses leur destination véritable qui est de procurer de l'emploi et de suivre une politique du combustible permettant au charbon de la Nouvelle-Ecosse d'être consommé, comme il l'est actuellement, par la population du Haut-Canada.

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et Ressources): Je dirai à mon très honorable

ami que c'est la première fois que j'entends parler de cette question. J'ai cru comprendre que deux des compagnies mentionnées étaient gênées financièrement ou même en liquidation. Je reconnais le bien-fondé du principe qu'il a posé. Je serais assurément le dernier membre de la Chambre à vouloir affecter des deniers publics à des entreprises de vente de capital-actions, quelles qu'elles soient.

Le très hon. M. BENNETT: Je le crois; c'est pourquoi je signale le fait à la Chambre.

L'hon. M. CRERAR: Je m'empresserai de me renseigner sur l'état de choses que mon très honorable ami vient de nous signaler.

M. BROOKS: Quelle partie de cet argent a été affectée au transport du charbon des régions houillères du Nouveau-Brunswick l'an dernier?

L'hon. M. CRERAR: La somme s'est chiffrée à \$32,362.

M. BROOKS: Le montant payé dans le Nouveau-Brunswick n'est pas proportionné à celui de la Nouvelle-Ecosse. Si nous recevions la même proportion dans le Nouveau-Brunswick, nous toucherions dix fois autant, soit environ \$300,000. Je prie le ministre d'examiner cette question, afin de voir si les régions houillères du Nouveau-Brunswick reçoivent la même considération que celles de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. CRERAR: La Nouvelle-Ecosse est en meilleure posture parce qu'une grande quantité de son charbon est transporté par eau. J'ai appris que même au Nouveau-Brunswick les mines ont été loin de suffire aux besoins de cette province.

M. BROOKS: La difficulté est que l'aide donnée en vertu de ce crédit permet à la Nouvelle-Ecosse de vendre son propre charbon même dans le Nouveau-Brunswick au détriment de la houille de cette dernière province.

L'hon. M. CRERAR: En réalité, les subventions sont versées dans la même proportion, tant au Nouveau-Brunswick que dans la Nouvelle-Ecosse. Si nous changions quelque chose pour nous rendre à la demande de mon honorable ami, le Nouveau-Brunswick serait mieux traité que la Nouvelle-Ecosse. Que mon honorable ami et le comité songent à ce qui arriverait dans ces circonstances.

M. KENNEDY: Le ministre a-t-il pensé à stabiliser ces subventions? Actuellement, le Parlement les vote chaque année, et dans l'Ouest nous croyons que ce serait pour le bien de l'industrie si ces subventions étaient déterminées par une loi durant une période de cinq ou sept ans. Alors elles seraient assez stables